

Charte de Fonctionnement du Conseil Municipal des Jeunes

Le Conseil Municipal des Jeunes se donne pour objectif majeur d'aider les jeunes à devenir des citoyens actifs dans leur commune.

Cette charte fixe les règles que le Conseiller Municipal de la Jeunesse de la Londe s'engage à respecter durant toute la durée de son mandat.

Le Conseiller représente la jeunesse Londaise et doit la consulter régulièrement.

La commune est la base de la démocratie, elle est aussi l'école du civisme.

La vie de la commune est très importante et nous concerne tous.

En laisser la responsabilité aux adultes ne permet pas toujours la prise en compte des préoccupations des enfants.

Aussi, la commune encourage vivement les jeunes à s'investir dans une structure à leur taille: le «Conseil Municipal des Jeunes».

Le CMJ doit permettre aux jeunes élus :

- d'être écoutés, entendus et consultés,
- de réfléchir et de s'impliquer dans la vie de la commune,
- de développer leur esprit d'initiative et leur sens des responsabilités en proposant des idées et en réalisant certains de leurs projets,
- de développer leur sens critique en tirant un bilan des actions menées.

Lieu d'échanges privilégié entre les générations, le CMJ mettra en place les conditions d'apprentissage de la démocratie, de la concertation, du dialogue, du respect de l'autre et de l'organisation.

Le conseiller municipal jeune devra respecter les engagements suivants :

Représenter tous les jeunes de la commune et instituer un dialogue entre les élus du CMJ et tous les jeunes Lonais.

Faire part aux autres membres du CMJ de toute idée ou de tout problème que les jeunes auront porté à sa connaissance.

Participer activement aux travaux du CMJ dans le respect des idées et de la personnalité de tous les autres conseillers.

Être assidu aux réunions de travail et aux séances plénières du CMJ.

Prévenir et justifier une absence éventuelle.

Participer aux cérémonies officielles.

Adopter au quotidien une attitude personnelle digne de sa fonction :

- Être honnête, être poli envers les autres qu'ils soient jeunes ou adultes.
- Écouter les autres et respecter ses différences, ses idées et son temps de parole.
- Défendre ses idées en restant courtois, dans un esprit de tolérance, même si les autres ne partagent pas son avis.
- Avoir une attitude citoyenne et responsable ; œuvrer à l'amélioration de la vie quotidienne de sa commune et pour le bien de tous.

Ce comportement ne doit pas s'arrêter une fois la porte des réunions passées.

Le Conseiller Municipal Jeune doit donner une bonne image du CMJ et de ses membres en toutes circonstances.